

**Projet pédagogique de l'accueil collectif
à caractère éducatif pour mineurs
associé à l'école maternelle du Pigné**

ANNÉE SCOLAIRE 2019- 2020

Organisateur: Mairie de LAVAU

Dans les locaux de l'école maternelle du Pigné
Rue Père Bonsirven
81500 LAVAU

Préambule

Cet accueil de loisirs permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant doit être au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école. L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Ce projet est réalisé à partir du projet éducatif local qui traduit l'engagement de l'organisateur et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Rappel des objectifs fixés dans le projet éducatif local:

« Les objectifs visés : Tendre vers un fonctionnement démocratique pour amener l'enfant à devenir un citoyen responsable.

Les structures d'animation doivent favoriser l'autonomie :

Le fonctionnement et le déroulement des activités doivent faciliter l'accès à l'autonomie de l'enfant. Il faut préparer l'adulte de demain à choisir, à décider, à se prendre en charge et non à rester sous la domination d'une personne ou du groupe qui l'entoure.

◆ *Permettre à l'enfant de repérer les lieux et se les approprier.*

◆ *Accompagner l'enfant dans une démarche de bonne hygiène alimentaire et sanitaire. (Exclusivement pour les structures proposant la prise de repas)*

◆ *Laisser à l'enfant le choix d'être seul ou en groupe.*

◆ *Par rapport aux activités, il doit être un acteur et non un consommateur. Il appartient à l'équipe pédagogique de prévoir le fonctionnement qui permette à l'enfant de réaliser ses choix.*

Les structures d'animation doivent favoriser la socialisation :

Une des particularités des structures d'animation, est de « tisser du lien social » en apprenant à l'enfant le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité et la vie en collectivité.

Les structures d'animation doivent favoriser la prise de responsabilités :

Tendre vers une autonomie de l'enfant pendant les activités, en temps formel ou informel.

Les structures d'animation doivent répondre aux besoins des enfants :

A son besoin d'expression, d'expérimentation, de découverte et de développement physique.

Les structures d'animation doivent respecter le rythme de vie de l'enfant :

La journée de l'enfant doit être entrecoupée de temps calmes pour les grands ou bien d'une sieste pour les plus petits par exemple. »

Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants et sert de référence tout au long de l'action.

Il permet de donner du sens aux actions proposées.

Il traduit l'engagement de l'équipe d'animation

I- L'EQUIPE D'ANIMATION

1/ Sa composition :

1 directeur titulaire du BPJEPS LTP
1 directrice adjointe titulaire du BAFA
7 animateurs

Personnel en entretien et restauration : 5 personnes

2/ Son rôle :

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance que l'on vous accorde. (Élus, équipe de direction et parents)

➤ **Le directeur**

Il est responsable du bon fonctionnement de la structure et est garant de la sécurité affective, physique et morale des enfants et des animateurs.

Il doit être l'élément dynamisant de l'équipe d'animation : Conseiller, aider, impulser des idées nouvelles, préparer avec les animateurs les projets de fonctionnement et d'animation.

Il a un **rôle de formateur et de suivi des animateurs**. Ce rôle est d'autant plus important que l'animateur est peu expérimenté. Il consiste, dans un premier temps, à faciliter son intégration dans l'équipe puis à l'assister, le conseiller, l'accompagner dans ses démarches.

Il doit aider les animateurs à préparer leur journée, à anticiper les activités sans préjuger des choix des enfants, sans confisquer l'initiative possible. Aider ne veut pas dire « faire à la place de ».

Il **doit être disponible**, leur accorder des moments informels dans la journée pour faire le point, répondre à leurs interrogations, les observer.

➤ **la directrice adjointe**

Elle travaille **en partenariat** avec le directeur, la seconde dans son action.

Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :

De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à l'accueil de loisirs.

De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.

➤ **L'animateur**

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part aux responsables des problèmes survenus au cours de la journée.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre. (Prestataires de service, personnel de service, etc....)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

3/ Les modalités de fonctionnement de l'équipe

- Mise en place d'une réunion par semaine le vendredi à 15h15. Ces réunions pourront avoir lieu soit uniquement avec une équipe, soit avec les deux équipes (maternelle et élémentaire). Elles servent aussi bien à préparer des projets ou des grands jeux qu'à donner son avis sur l'organisation ou faire part d'éventuels problèmes rencontrés. Un compte rendu écrit de chaque réunion sera mis à la disposition de l'équipe d'animation.
- Mise en place d'évaluations individuelles (2 fois par année scolaire en novembre et en mai/juin). Ce sont des temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et l'animateur, afin de faire un bilan de son intervention.
- Rencontre et Temps de régulation entre l'école, les familles et l'équipe d'animation autour des projets d'enfants.

Mise en place d'un suivi de formation pour les stagiaires BAFA avec l'aide d'une grille d'évaluation issue du groupe de travail initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : « Animation 81 ».

II- FONCTIONNEMENT

Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h15 ; de 11h45 à 13h35 et de 16h30 à 18h30.
Du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Public accueilli :

Cette structure accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle du Pigné.

Effectifs :

Jusqu'à 90 enfants.

Journée type :

Matin : de 7h30 à 8h20 :

Accueil des enfants : mise en place de divers coins de jeux (dessin, lecture, jeux de construction, ...)
L'adjointe pédagogique est chargée de noter les enfants au fur et à mesure de leur arrivée.

Fonctionnement du midi :

A 11h45, chaque animateur fait l'appel dans la classe dont il est référent et accompagne les enfants au restaurant scolaire pour prendre le repas.

Après le repas

Sieste pour les petites sections :

3 animateurs.

Temps repos pour les moyennes sections :

2 animateurs.

Temps de jeux et d'activités calmes pour les grandes sections :

2 animatrices.

Fonctionnement du soir :

16h30 : Appel dans les classes

Chaque animateur fait l'appel dans la classe dont il est référent et sort avec les enfants qui sont inscrits à l'Alae.

Certains animateurs mettent en place des ateliers permanents, d'autres proposent des jeux et activités ou mettent en place des coins de jeux.

L'adjointe pédagogique est chargée de noter les enfants au fur et à mesure de leur départ.

III- L'AMENAGEMENT DES ESPACES

Les espaces aménagés doivent permettre à l'enfant de se sentir bien, de s'approprier le lieu. Ils lui permettent également d'acquérir très vite des repères indispensables pour toute l'année. Le milieu dans lequel évolue l'enfant doit être source de projets.

La salle d'activités

Cette salle est également utilisée par les enseignants de façon ponctuelle.
Elle doit être aménagée pour les activités manuelles, peinture, dessin, poterie...
Elle peut être utilisée pour des petits jeux les jours de pluie.

La salle polyvalente

Ce lieu est mis à disposition le matin, le midi et le soir
Elle sert pour la mise en place de jeux avec les enfants (jeux collectifs, musicaux ...) ainsi que des coins de jeux aménagés (dINETTE, poupées, jeux de construction...)
Elle sert également de salle pour le temps repos des moyens et doit être aménagée en fonction.

La salle d'accueil

Elle peut être utilisée pour la mise en place d'activités diverses ainsi que de jeux collectifs.

Le restaurant scolaire

Ce lieu est utilisé uniquement lors de la prise des repas et ne peut en aucun cas servir de salle d'activités.

La salle de sieste

Ce lieu est utilisé uniquement pour la sieste des petites sections.

A l'extérieur

Les jours de beau temps, les enfants peuvent utiliser la cour de l'école maternelle (toboggan, bac à sable, vélos...)
Les animateurs peuvent également accompagner les enfants sur les stades ou l'aire de jeux qui se trouvent à proximité de l'école.

La salle de spectacle (Atelier 81)

Elle peut être utilisée tous les midis pour des activités d'expression corporelle. (Danse, théâtre, jeux musicaux...)

IV- NOS MISSIONS

Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaires et les heures et jours de loisirs des enfants.**

Les temps pris en charge par l'ALAE encadrent les temps scolaires.

Ils permettent aux parents de bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants.

Ces temps offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

- **Rechercher une cohérence et une complémentarité dans les activités proposées** entre les différents partenaires dans le respect des rythmes de vie de l'enfant.

L'équipe devra proposer des temps de jeux et d'activités diverses en tenant compte de celles proposées durant la journée de l'enfant à l'école. Des temps d'échange seront donc nécessaires avec l'équipe enseignante.

Les animateurs devront être attentif et prendre en compte l'état de fatigue des enfants afin de proposer des temps de loisirs adaptés (activités calmes si nécessaire...)

- **Assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis:**

Sécurité physique

Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur.

L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants. (Scie, cutters)

En promenade à l'extérieur de l'école, l'animateur sera très vigilant en bord de route. (Cf. Code route)

Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra en lien avec la directrice de la structure consulter les textes réglementant ces activités.

Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants. (Importance de la préparation)


Sécurité morale


L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.

L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi,...

V- NOS INTENTIONS EDUCATIVES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p data-bbox="197 643 672 722">Favoriser l'autonomie des enfants</p> 	<p data-bbox="813 328 1032 360">Temps repas :</p> <ul data-bbox="857 368 1402 587" style="list-style-type: none">• Apprendre à se servir des couverts.• Amener les enfants à se servir seul.• Aller chercher le pain, l'eau.• Participer au débarrassage de la table : ranger les assiettes, les couverts, les verres... <p data-bbox="813 667 996 699">Les locaux :</p> <p data-bbox="813 707 1391 810">Les salles doivent être aménagées de façon à favoriser le jeu, à amener l'enfant à jouer seul ou en groupe</p> <p data-bbox="813 890 1014 922">En activités :</p> <p data-bbox="857 930 1167 962">Libre choix des enfants</p> <p data-bbox="813 1042 992 1074">A la sieste :</p> <p data-bbox="813 1082 1406 1225">L'aménagement et le fonctionnement de la sieste doivent amener les enfants à se préparer seul (enlever les chaussures, se déshabiller, s'installer...)</p> <p data-bbox="813 1273 1077 1305">Au temps repos :</p> <p data-bbox="813 1313 1406 1457">L'aménagement et le fonctionnement du temps repos doivent amener les enfants à se préparer seul (enlever les chaussures, prendre son tapis, s'installer...)</p>	<p data-bbox="1424 328 2002 547">Y a-t-il eu une évolution dans le comportement des enfants à table ? Les enfants participent ils au débarrassage de façon spontanée ou sur la demande de l'adulte ? L'utilisation des couverts est-elle plus facile ?</p> <p data-bbox="1424 707 1966 818">Le mobilier était-il adapté aux enfants ? Les coins de jeux permanents ont-ils permis aux enfants de jouer seul ?</p> <p data-bbox="1424 898 2011 962">Comment s'est fait le choix des activités et des jeux ?</p> <p data-bbox="1424 1121 2011 1305">Comportement des enfants lors du change avant la sieste, de l'installation sur les couchettes ou au temps repos. Y a-t-il eu une évolution de ce comportement dans l'année ?</p>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p data-bbox="197 491 750 529">Respect du rythme de l'enfant</p> 	<p data-bbox="806 228 965 260"><u>Le repas :</u></p> <p data-bbox="806 263 1332 331">Le temps repas est une activité à part entière.</p> <ul data-bbox="855 339 1366 715" style="list-style-type: none"> • Éducation nutritionnelle : découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger. • En fin de repas, les animateurs amèneront les enfants à faire le calme afin de favoriser le départ au temps repos et à la sieste. <p data-bbox="806 758 969 790"><u>La sieste :</u></p> <p data-bbox="806 794 1321 901">Les animateurs prendront les enfants en petit groupe à la sortie du restaurant scolaire. Préparation au sommeil à l'aide de musiques ou d'histoires...</p> <p data-bbox="806 1021 1070 1053"><u>Le temps repos :</u></p> <p data-bbox="806 1058 1370 1129">Mis en place pour les moyennes sections après le repas: 30 min environ.</p> <p data-bbox="806 1169 1388 1396"><u>En dehors de ces temps formels,</u> les animateurs seront vigilants à l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela est nécessaire. (à l'approche des vacances ou en fin de trimestre par exemple.)</p>	<p data-bbox="1417 443 1998 475">Comportement des enfants lors des repas</p> <p data-bbox="1417 818 2002 890">Temps d'endormissement des enfants à la sieste</p> <p data-bbox="1417 938 2018 1045">Les conditions (locaux, fonctionnement...) ont-elles été favorables à l'endormissement ou au repos des enfants.</p> <p data-bbox="1417 1085 2009 1157">Les activités ont-elles été entrecoupées de temps calme ? Comment ?</p>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Développer les capacités d'écoute et d'attention des enfants



MOYENS

Selon la définition du dictionnaire : « le petit Robert » : Écouter : s'appliquer à entendre, diriger son attention vers.

Les animateurs devront donc dans leurs actions s'appliquer à capter l'attention des enfants puis à la soutenir.

Ce travail se fera de façon la plus ludique possible :

Développer les jeux d'écoute musicale ou de sons de la vie quotidienne.

Animer des temps de lecture des histoires, des contes... (reformuler et comprendre)

Animer des temps de discussion dans lesquels on apprend à attendre son tour pour prendre la parole, écouter ses camarades, être capable de reformuler ce qui vient d'être dit...

Sensibilisation au bruit.

Utilisation d'un sonomètre dans le restaurant scolaire

Utilisation de panneaux d'affichage d'informations sur les nuisances sonores et leurs conséquences.



Mise en œuvre d'activités diverses sur cette thématique. (Arts visuels, jeux d'écoute...)


Apprendre à bien écouter développe les capacités à vivre ensemble, à interagir avec les autres...


CRITERES D'EVALUATION

Quels ont été les actions mises en place ?
Les enfants ont-ils adhéré à ces activités ?

Y a-t-il eu une évolution dans
comportement des enfants ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p data-bbox="197 359 645 438">Développer la créativité, l'imaginaire.</p>  <p data-bbox="197 1061 676 1141">Développer la motricité et l'expression corporelle.</p> 	<p data-bbox="808 263 1406 375">L'animateur mettra en place des coins d'activités permanents (dessin, kapla, Léo, ...) où l'enfant pourra jouer seul.</p> <p data-bbox="808 406 1339 558">En parallèle, il organisera des activités diverses : jeux collectifs, activités à caractère artistique, culturel... L'enfant pourra choisir ses activités.</p> <p data-bbox="808 829 1400 901">Certains animateurs mettent en place des ateliers permanents :</p> <ul data-bbox="851 1021 1355 1236" style="list-style-type: none"> - Atelier théâtre - Atelier arts plastiques - Découverte du monde - Atelier cuisine et pâtisserie - Jardinage - Organisation de grands jeux 	<p data-bbox="1420 335 1881 367">Diversité des activités proposées.</p> <p data-bbox="1420 406 1926 438">Intérêt des enfants pour les activités</p> <p data-bbox="1420 486 1982 558">Des idées d'activités sont-elles nées à la suite de jeux « libres » ?</p> <p data-bbox="1420 861 2016 933">Nombre d'enfants ayant participé à chaque atelier permanent.</p> <p data-bbox="1420 973 2004 1045">Implication et intérêt des enfants pendant les ateliers permanents.</p> <p data-bbox="1420 1093 2027 1197">Des prolongements, des idées d'activité ont-elles été impulsés par les enfants à la suite de ces ateliers permanents ?</p> <p data-bbox="1420 1244 2016 1388">Y a-t-il eu une évolution du comportement des enfants dans les ateliers permanents ? Ont-ils acquis des techniques, des connaissances ?</p>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
<p data-bbox="197 156 779 236"><u>Décloisonnement maternelle et primaire</u></p> <p data-bbox="197 336 792 517">Permettre aux enfants de grande section de maternelle de prendre connaissance avec les locaux, avec les animateurs, avec les enfants de l'école élémentaire.</p> <p data-bbox="197 603 792 703">Développer des notions d'échange et d'entraide entre petits et grands.</p> <p data-bbox="197 790 770 858">Favoriser le travail en commun des animateurs des deux structures.</p> 	<p data-bbox="808 193 1361 261">Mise en place d'ateliers communs qui se dérouleront toute l'année.</p> <p data-bbox="808 308 1256 376">Organisation de temps d'activités communs. Jeux collectifs, musique et chant, jardinage, cuisine, danse</p> <p data-bbox="808 534 1375 683">Organisation d'un carnaval en commun : décoration d'un char, fabrication de M Carnaval, défilé dans les rues du quartier...</p> <p data-bbox="808 761 1323 829">Préparation en commun du spectacle de la fête des écoles.</p>	<p data-bbox="1420 308 1839 376">Nombre de séances d'activités décloisonnées réalisées.</p> <p data-bbox="1420 459 1957 528">Nombre d'enfants ayant participé à ces ateliers.</p> <p data-bbox="1420 611 2009 679">Intérêt et implication des enfants dans ces ateliers.</p> <p data-bbox="1420 761 2018 829">Comportement des enfants de maternelle à l'entrée en CP.</p>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION
 <p><u>Éducation à l'environnement pour un développement durable</u></p> <p>Sensibiliser les enfants au respect de L'environnement.</p> <p>Favoriser le développement d'un comportement « Eco citoyen »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un jardin à l'école en collaboration avec l'équipe enseignante. <p>Jardinage en permaculture. Jardinage traditionnel. Coin bio diversité Coin détente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remettre l'accent sur le tri des déchets <p>Dans les salles de jeux et d'activités : Mise en place de poubelles et caisse de tri des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner une deuxième vie à nos déchets <p>Réalisation d'objets de décoration avec du matériel de recyclage Une exposition de ces objets pourrait ensuite être faite dans l'école.</p>	<p>Nombre d'enfants concernés Intérêt et satisfaction des enfants</p> <p>Y a t'il une évolution des enfants concernant les déchets ? Tri ? Réutilisation ?</p> <p>Nombre d'enfants concernés Intérêt et satisfaction des enfants Y a t'il eu une exposition ? Où ? Quel public ? Quel retour ?</p>

VI- L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le service sport et jeunesse est impliqué dans les thématiques liées au handicap depuis 2004 au travers de:



**jouons ensemble,
avec nos différences !**

- **Un accueil « Handi loisirs » sur le temps extrascolaire :**

Cet accueil est issu d'une demande de parents d'enfants en situation de handicap confrontés à la fermeture des institutions accueillant leurs enfants durant les vacances scolaires.

Pour préparer cet accueil, nous avons réuni les parents, une association locale « Mieux vivre son handicap à LAVAU » , des professionnels référents des enfants dans les structures spécialisées (IME..) les élus locaux et les responsables de l'ALSH et nous nous sommes appuyés sur la « Charte de Déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de

vacances et de loisirs non spécialisées ». Charte qui a été signée en juillet 2004 par notre commune en présence du préfet (M François Xavier Ceccaldi).

La Mairie de Lavaur a officialisé son adhésion à la « Charte Handicap Vacances et Loisirs non spécialisés » à l'occasion du forum « Familles enfants handicap » organisé par la CAF et la MSA le 22 novembre 2014.

- **Un accueil sur le temps périscolaire depuis septembre 2015 :**

Un élargissement de l'accueil déjà mis en œuvre sur l'ALSH (mercredis après-midi et vacances scolaires) à l'ensemble des temps périscolaires sur les différents ALAE de la commune.

Deux animateurs « ASIA » (Accueil Spécifique Inter Alae) interviennent sur les différents ALAE maternels et élémentaires de la commune en fonction des besoins.

DEUX AXES PRINCIPAUX

- **L'intégration** qui a pour définition : « faire entrer dans un tout ». Les loisirs constituent un moyen, un lieu propice à cette intégration.
- **Les actions de sensibilisation** qui sont des éléments de réponse, des moyens pour travailler sur les thématiques de l'accessibilité, sur les représentations, ainsi que sur le regard que portent les personnes valides sur celles porteuses de handicap.

VII- L'EVALUATION

Il convient tout d'abord de préciser la signification du mot évaluation : c'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé en tenant compte des moyens mis en œuvre, elle a lieu tout au long du projet (avant, pendant et après).

Elle permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

Tout au long de l'année, l'équipe aura donc à évaluer ses actions en tenant compte de différents points :

L'efficacité : Les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelles proportions ? Quelles ont été les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite ? Les actions satisfont-elles les enfants ?

L'utilité : Les actions ont-elles un impact, sur le public visé, sur les comportements individuels et sociaux ?

L'efficience : Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens humains ou matériels engagés ?

La cohérence : Les différentes actions ont-elles un lien entre elles ? Sont-elles en adéquation avec les objectifs fixés dans le projet pédagogique ?

La conformité : Les actions respectent-elles les textes réglementaires et les usages locaux ?

La pertinence : Les actions sont-elles adaptées au public ? Au contexte local ?